

Deux éligibilités CEPP

RÉSERVÉ AUX ABONNÉS

24.02.21

adjuvant

CEPP

COURS ET MARCHÉS



Personnaliser

vos marchés



Après Sticman en 2017, deux nouveaux adjuvants de De Sangosse ont été « officiellement reconnus pour réduire les IFT », indique l'entreprise dans un communiqué le 12 janvier. Le 846/Oliofix (pour bouillies fongicides) et le Li 700 Star/Liberate/Gondor (pour bouillies substances de croissance et bouillies herbicides) ont été inscrits au dispositif CEPP (1) par l'arrêté du 22 décembre 2020 dans la fiche action 2019-018. Ainsi, leurs ventes sont éligibles à l'acquisition de CEPP, y compris celles réalisées en 2020, à hauteur de 0,056 CEPP/litre pour le premier et 0,23 CEPP/litre pour le second.

(1) Certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.